

Roissy le 21/02/2017





Des conditions de travail plus que dégradées, du stress, de la pression des situations proches du « Burn out « » mais aussi de « Bore-out » = ennui au travail.

Pressions pour que les salariés ayant de l'ancienneté partent avec le minimum

Les arrêts de travail se multiplient du fait des conditions de travail et d'une population vieillissante

Le taux de mi-temps thérapeutiques en croissance du fait du climat et des conditions de travail et sociales, une précarité qui ne cesse d'exploser. Tout en sachant que la pénibilité n'a toujours pas été négociée alors que cela fait 1 an qu'elle aurait dû l'être !!!!!!! La Direction préfère, sans doute,

Devoir payer des amendes ou attend-elle l'issue d'un « scrutin présidentiel »qui pourrait lui être favorable en misant sur la suppression de la pénibilité au travail ?

Délétère tel point que même les Intérims rechignent à venir chez SERVAIR.



Acceptable ou non Acceptable?

Cette approche de Non responsabilité sociale de l'Entreprise va à l'encontre de nos valeurs et des intérêts communs de l'ensemble des 9900 salariés SERVAIR. La CFDT n'acceptera jamais de participer au démantèlement de cette entreprise que les salariés de SERVAIR ont CONSTRUIT, défendu et mis en valeur sans jamais être rétribués à leur juste valeur.

La responsabilité sociale d'Air France, de ses dirigeants d' hier et d'aujourd'hui ainsi que celle de SERVAIR est désormais engagée.

Par ses « mensonges et langue de bois Air France en affirmant qu'elle conserverait sa Filiale à 50% » elle n'est plus être crédible s'étant engagé avec sa « charte sociale et éthique », belle vitrine **virtuelle qu'elle n'a** pas su respecter et faire respecter dans ses propres filiales.

Alors que croit-elle ???!!! Qu'en ayant imposé à GATE GROUP des baisses tarifaires de l'ordre de 2% tous les ans sur 7 ans et une hausse de la productivité de 5% et en plus des pénalités l'affaire serait bouclée !!!!

Air France qui publie un résultat net de 792 Millions d'Euros pour 2016 bénéficie des 270 millions d'euros avec le mépris le plus total de la Direction d'Air France s'exprimant sur les ondes d'une radio en ne prononçant pas une seule fois le « gros mot » SERVAIR, Air France et qui voudrait avoir la même qualité de service qu'avant avec des pénalités en plus et une baisse des coûts !!!

C'est ça le Remerciement après plus de 44 ans de bons et loyaux services !!!!!



Flash

CCE AF du 24/02/2017 Nous apprenons par la presse

Que les Dirigeants d'Air France n'avaient pas les moyens de développer SERVAIR mais ils ont les moyens de S'Augmenter de 41% (même si la direction minimise ces chiffres!!!!!)

Quel SCANDALE !!!!!!!

La CFDT demandera lors des Futures Négociation. Annuelles. Obligatoires SERVAIR une augmentation Significative des Salaires de Base.





Chez AF ils appellent cela du Délestage !!!!!

Comité de Groupe AF du 2 février 2017

La CFDT est ré-intervenue Déclaration ci DESSOUS

Le contrat entre Air France et GateGroupe a donné lieu à des engagements, mais aussi à des suppressions, celle des facilités de transport entre Air France et Gate Groupe aux dépens des salariés de Servair, malgré un accord social et la mise en œuvre d'un accord de substitution pour renégociation de facilités de transport Après les 18 mois et l'entrée de Gate Groupe au sein de l'entreprise. Cet accord, même pour les signataires, au vu des derniers éléments et des dernières réunions, s'est révélé plus qu'un non-engagement de la Direction, voir que « les syndicats signataires ont été un peu grugés ».

Au vu des implications ce sera dit ou développé, il y aura des questions sur le sujet après, nous faisons toujours partie du groupe Air France pendant 18 mois, sinon nous ne serions pas là. Après on verra.

Sur les mesures conventionnelles, sur les facilités de transport, aujourd'hui, malgré des textes, nos collègues salariés d'outremer, notamment de Fort-de-France, malgré des textes à appliquer et applicables, n'ont toujours pas... Malgré les questions posées au cours de deux comités de groupe, dont le dernier où vousmême, Monsieur le Président, vous en aviez convenu, je ne vais pas forcer le trait ;

Mais dit que l'on ne peut pas changer les règles en cours de partie,

Est-ce que Servair est au-dessus de cette loi ? On a pu voir que Servair était la première entreprise en France, suivie de deux autres, à être condamnée pour violation du préambule de la constitution et de son article 5.

Aujourd'hui, notre organisation syndicale, via ses salariés, considère que ces salariés qui sont une quarantaine, dont une quinzaine pourrait prendre des facilités de transport, font l'objet d'une discrimination au sein du groupe. Les discriminations au sein du groupe aujourd'hui font l'objet de traitements spécifiques.

Merci, Monsieur le Président.



Facilites de Transport

Accord de Substitution ou Substitution

D'un Accord !!!!!!!

Et l'on découvre que le « pseudo » accord social » ou « accord de garantie » (souvenez-vous des « beaux livrets » glorifiant ce pseudo accord, sous l'impulsion d'un « Directeur Général du Personnel » et ses méthodes

de « *primes à la signature* »que ni SERVAIR, ni par ailleurs Air France ne peuvent le regretter :

La réalité est tout autre ceci est d'autant plus amer pour les signataires qui commencent seulement à comprendre qu'ils se sont « fourvoyés »!

Et oui, les avantages qui au sein d'une entreprise peuvent aussi revêtir la forme d'usages constants généraux et fixes qui **font force de loi** qu'il convient de lister ce qui n'a pas été le cas du reste lors « *des accords dits de substitution* » la dernière fois dans le cadre des avantages en nature.

La CFDT n'a eu de cesse de le demander et le redemander,

Faute de soutiens, voilà le résultat!

Non la CFDT n'a pas attendu 2016 pour intervenir sur les facilités de transport Depuis 2004 au comité de groupe français elle a participé à la mise en place d'un accord portant sur les facilités de transport, dans le cadre du groupe tous les ans aux réunions sur les facilités de transport à AIR-FRANCE quand certains, chez Air France voulaient réduire cet avantage « par pur corporatisme ou culture interne ».

Mais également chez SERVAIR! Quand, au sein même de SERVAIR ceux-ci étaient rognés **de manière pernicieuse** au siège et dans <u>les différents</u> établissements, ce que nous avons toujours dénoncé (**reprenez tous nos tracts**).

Les deux grandes thématiques de la direction :

- Suppression du N2
- Transfert de la gestion des facilités de transport financé par le biais des œuvres sociales des comités d'entreprise ou du comité central d'entreprise :

Pour la **CFDT** les conditions d'un accord de substitution ne doivent pas se faire **au détriment des** salariés et d'une vision purement Destructrice des Avantages Acquis.

Concernant la gestion par les comités d'entreprise chaque Bureau du Comité d'Entreprise est Libre de ses orientations en matière d'œuvres sociales et rien ne peut lui être imposé.

Cette solution est donc caduque avant d'avoir commencé.

Il est donc assez mal venu aujourd'hui, parce qu'elle a besoin d'un assentiment des organisations syndicales, de vouloir refaire le monde à l'envers.

Lors de la réunion du 18 janvier 2017 de la Commission de substitution des GP, et devant le triste spectacle d'une Direction et de son avocat tentant de nous expliquer :

Ce qu'était un avantage en nature



Puéril et Ridicule



Sa seule intervention valable a été pour cet avocat de dire qu'un accord de groupe est possible! A juste titre, à condition de le vouloir! Ce que ne veulent pas (et n'ont jamais voulu) les directions de SERVAIR et d'Air France de peur bien évidemment d'alourdir les coûts au sein de l'entreprise pour « ne pas frustrer GATE GROUP ». Devant en autre ce refus de nous écouter la CFDT a Claqué la Porte!!!



Mais surtout Chut parlez de SERVAIR, de l'URSSAF et de ses redressements mais surtout pas : Des Billets Compagnons (avec ces billets un salarie AF peut emmener sa bouchère, une assistante parlementaire, une ou un ami, un futur présidentiable etc etc)

Et si nous parlions des billets GP Air France : maintenus dans le cadre du Plan de Départs Volontaires ou plus communément PDV ??!! Ou comment des gens qui quittent (hors retraite) Air France contre espèces sonnantes et trébuchantes et continueront cependant de bénéficier **de ces fameux billets GP.**

Des billets médailles du travail mais rien pour les salariés de SERVAIR

Et comment ne pas évoquer l'ordre d'embarquement où nous sommes les derniers des derniers pour embarquer !!!!!!

Intervention CFDT Comité de Groupe AF du 2 février 2017

Deuxième point, à ce stade, début janvier 2017, on sait très bien en regardant la presse que dans les entreprises qui sont cédées, transférées ou vendues, quand on a des sièges sociaux, si on en a 4, en général, cela ne finit jamais à 4. Cela finit à **un ou deux ou un et demi**, peut-être, suivant ce que l'on fait ou ce qui peut être recherché.

On peut s'interroger sur **l'endettement de Gate group actuel,** ses méthodologies et ce qu'il peut y avoir derrière. Qu'est-ce que cela peut vouloir dire sur l'endettement on va chercher du cash où il y en a. Il n'y a pas 36 endroits, il n'y en a qu'un !!!!!!!!!

Est-ce que les salariés de Servair devront payer un certain nombre de choses ? Je ne le sais pas. Quelle est l'optique en termes d'orientations stratégiques de l'entreprise à ce stade

Un commentaire avant de poser ma question sur ce qui vient d'être dit, sachant qu'HNA a de grandes poches très profondes ou ce sont des abysses. HNA est bien connu à l'heure actuelle, puisque quand on



ouvre un journal ou qu'on écoute la radio, on n'entend parler que d'eux, sur les rachats d'avion, sur des trophées de golf et autres. Je ne crois pas qu'ils mettront un centime c'est mon opinion, je ne demande pas de la partager, on l'a vu chez Aigle Azur.

GP: Si on ne trouve pas de solution sur Fort-de-France, vous avez bien entendu ce que j'ai dit dans ma déclaration liminaire : nous n'allons pas perdre du temps à discuter. Quand on ne veut pas discuter et régler les problèmes, **cela veut dire qu'on ne veut pas appliquer les lois.**

En 2012, nous avions la même chose pour Air France ; ce que me faisaient **remarquer des journalistes quand je suis sorti tout à l'heure.**

Les avantages en nature ont toujours été dans le collimateur à plus ou moins brèves reprises, quelles que soient les sociétés, (<u>SNCF, EDF, GDF, etc.)</u>. Cela avait provoqué au sein de cette entreprise, un certain nombre d'émois bien légitime parmi les salariés d'Air France, parce que cela a beau être des facilités de transport avec des diminutions de tarifs, c'est quand même un coût. Un coût, c'est du salaire. Donc, c'est une perte de salaire, donc une perte de pouvoir d'achat.

ce qui me paraît inconcevable pour un groupe qui a une charte éthique, qui défend un certain nombre de valeurs que je défends ardemment et tous les jours. Quand pour 15 salariés, on fait autant de cinéma et on les laisse sans rien et on les méprise.

C'est insupportable. !!!!!!!

Je rappelle que les facilités de transport ont été un sujet affectif de tout temps. Parce que ce sujet, Servair l'a utilisé comme d'autres entreprises et je trouve cela normal pour faire venir des gens. On l'a encore chez Blue-Link il suffit d'aller sur les sites internet, il y a tout ce qui va bien et dans d'autres entreprises. Je trouve cela normal. Mais de grâce, que l'on respecte un certain nombre de choses, qu'on avance et qu'on arrête de trouver un vrai faux prétexte pour finaliser un accord pour l'ensemble de ce qui reste des 9 000 salariés, parce qu'il y en a peut-être que cela n'intéresse pas mais, cela nous intéresse à la CFDT.

Négociations d'un Nouvel accord de Gestion Prévisionnelle Des Emplois et des Compétences.

Devant des réunions « insipides »sur la plupart des sujets et sans traitement de fond :

La CFDT a fait le choix de présenter un projet CFDT

Pour La CFDT il ne peut pas y avoir de confusion des rôles et des instances! Ce ne sont pas les élus du CCE qui négocient la GPEC **mais les organisations syndicales en réunions plénières!**

La CFDT réaffirme qu'au vu de la situation de la vente et des « Affaires sociales » :

-de définir s'il s'agit d'une GPEC défensive (devant déjà faut-il le rappeler les plus de 1000 départs en 10 ans sur l'établissement de SERVAIR 1), les trop nombreux départs par pression ou démissions. Il doit y avoir une régulation collective dans un accord pour toutes et tous quelque soient les catégories socio-professionnelles -



La CFDT ne peut s'accommoder d'être un fossoyeur des emplois actuels ou de demain compte tenu de la vente de SERVAIR.

De prendre en compte la forte précarité dans les établissements Servair1 & servair2 et la sous-traitance.

- -le déroulement de carrière, l'exercice et l'accompagnement des carrières des salariés exerçant des responsabilités syndicales.
- -d'avoir de vraies formations qualifiantes.
- -Une transmission du savoir au sein des différents établissements.
- la démographie de l'entreprise SERVAIR
- la problématique du reclassement des personnels, (sachant qu'il y a de plus en plus de mi-temps thérapeutiques du fait en autre des TMS)
- -la Négociation de la Pénibilité
- Spécifier que le reclassement se recherchera au sein du groupe AF/KLM
- -La CFDT demande que soit mis en place un plan d'embauche pour répondre à la problématique de la pyramide des âges.
- -Mettre en place de la BDES (Banque de Données Economiques et Sociales) qui ne fonctionne d'ailleurs toujours pas et n'est pas effective depuis 2014.
- -Négociation d'une nouvelle grille de Classification Qualifications et Rémunérations devenue complétement obsolète.



La future GEPEC ne saurait se reposer sur cette grille.

La CFDT: des CHOIX DES ACTES





CFDT Section Retail



Nous ne sommes pas des Sous salaries du Groupe Air France

Droits au GP pour les salariés de RETAIL

Nous avons des Droits Faisons les respecter !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!



Fort de France LE 13/02/2017

Air France-KLM - extrait des minutes ducomité de groupe français - 11/10/201

Intervention de Jean CLAUDE CHAPON. Secrétaire Général. Adjoint comité de groupe français Air France-KLM

Je le dia, Je le redia, nous avons au l'occasion d'en discuter ensemble, il y a un an, lors d'une rencontre avec le Bureau du comité de groupe sur les facilités de transport, qui sera un autre sujet récurrent dans les mois à venir. Une demande pour notre filiale qui est éligible aux règles d'octroi de GP, qui s'appelle Retail, à Fort-de-France dans laquelle il y a 48 salariés moins 20 salariés. On parlait d'emplois, vous comprendrez mon allusion sur les contrats aidés dans les Burger King à 20 salariés, si bien qu'ils n'ont pas de comité d'entreprise, parce qu'il y a des contrats aidés. Ce serait encore mieux si on pouvait aider ces 48 salariés sachant que pour les facilités de transport, on sait tous que c'est entre 15 et 20 % de prise des GP. Ils sont éligibles. Je ne vais pas faire de polémique, ici. Nous avons un ancien DRH chez Servair, qui n'a pas traité le problème.

J'avais demandé à trois mois près à Xavier Broseta, au mois de décembre, en sortant de la réunion, de regarder ce sujet. Je vois que M. Gateau a écrit une lettre sur les facilités de transport, le 12 juillet 2016, en répondant aux salariés d'Air France; une très belle lettre avec de très bonnes mesures dedans. J'aimerais qu'il en soit fait de même et que ce soit enfin traité pour le respect de ces salariés. Je finirai en disant qu'on ne change pas de règlies en cours de pertie. Dans trois mois, si vous devez nous enlever les GP, vous les enlèvers à tous les salariés de Servair. Jusqu'elors, ce n'est pas le cas. J'aimerais bien qu'on accélère le train sur le sujet, parce qu'on est un peu fâché, pour tout vous dire. Je ne voudrais pas avoir à prendre un avion rapidement pour aller traiter le problème là-bas, en plus des problèmes de précarité

Réponse Du président Pierre MIE

M. MIE. – Je vals relayer l'Interpellation de M. Chapon auprès de la Direction concernée, parce qu'effectivement, on ne change pas les règles en cours de partie

La CFDT est ré intervenue lors du comité de Groupe 2 Pévrier 2017 , et nos considérons ceci comme une « Discrimination » à

l'intérieur du Groupe AIR FRANCEKLM

Nous avons des Droits

CPDT Section. RETAIL-CPDT. Servein SA-CEDT Groups Air France SPASAF— La Dâme — Bite 6— Se étage Bit rue de La Heye — SP 10008 Thembley-en-France — SSP21 ROSSOY CDG Cadee Tel: 02.41.56.04 83/59/55: Tex: -03.41.36.04.38 E-mail filinituary 20-page fr:

Pétition

THE CLOSE CONTROL OF STREET OF STREE